

Du côté des accueils collectifs de mineurs



Après quelques mois de suspension, « Du Côté des accueils de mineurs » reprend son vol

J'en profite pour tordre tout de suite le coup à un canard et tenter de lutter contre la sinistrose ambiante : non seulement « la Charente a des ailes » comme se plaisent à le répéter nos élus, mais en outre, elle peut attirer à elle des migrants.

C'est par exemple le cas de Marie Baggio et Caroline Sautet, toutes deux « Conseillères Jeunesse » qui sont opportunément venues (la première de Châlons-en-Champagne, la seconde d'Orthez) renforcer l'effectif « Jeunesse et Sports » de la DDCSPP (rappel pour ceux qui ont oublié ou sauté l'épisode précédent : la DDCSPP est le nouveau service de l'Etat, issu de la fusion des anciennes directions départementales de la Jeunesse et des Sports, des Affaires Sanitaires et Sociales, des Services Vétérinaires et de la Concurrence, la Consommation et la Répression de Fraudes. Vous trouverez un organigramme simplifié de la DDCSPP dans ce numéro)

Cette arrivée de 2 nouvelles collègues (quelque peu inespérée, il faut bien l'avouer, en cette période de vaches maigres) nous permet d'envisager avec sérénité la poursuite de deux projets partenariaux qui me sont particulièrement chers :

1. « Du Côté des Accueils de mineurs », donc, animé par un comité de rédaction aussi dynamique et imaginaire que rigoureux et persévérant, symbole du fructueux partenariat départemental entre l'Etat et le monde associatif de l'Education Populaire.

2. « Les rencontres de l'Animation » :

Constatant, à mon arrivée en Charente, que les animateurs sportifs ou socio-culturels, mais aussi les élus en charge de la Jeunesse, pouvaient éprouver un sentiment d'isolement, j'avais suggéré la création d'un espace départemental de rencontres régulières des animateurs/éducateurs du département qui pourraient ainsi échanger sur leurs expériences. Une fois de plus, la réactivité, l'imagination et le dynamisme des partenaires associatifs, fédérés en un collectif animé, à l'époque, par feu la « DDJS » a permis de développer un concept aussi modeste que génial : « les rencontres de l'animation » c'est-à-dire un rendez-vous régulier des acteurs départementaux de l'animation autour de thématiques transversales à la Jeunesse et aux Sports, à la ville et à la campagne ainsi qu'à l'enfance et à l'adolescence.

C'est ainsi qu'à raison d'environ une journée par mois, ont pu vous être proposées des interventions d'experts, certes, mais aussi et surtout des espaces d'échanges, de mutualisations de bonnes pratiques, de « retours d'expériences ». Ces rencontres de l'Animation étaient à l'époque et redeviennent aujourd'hui VOS rencontres.

A votre intention et destinées à répondre aux besoins que je vous invite à nous faire remonter, ces rencontres seront ce que vous en ferez. N'hésitez pas à nous communiquer vos besoins afin que nos offres correspondent pleinement à votre demande. Ceci vaut d'ailleurs tout autant pour les rencontres de l'animation que pour ce journal que vous tenez entre les mains. Autrement dit, aidez-nous à vous aider !

Serge MILON

**le journal de l'accueil
des mineurs
de Charente - n° 11**

**Du côté de l'accueil
des adolescents**

Du côté des brèves :

- Enquête BAFA
- Opération JPA

**Du côté de
l'Éduc. Pop.**

Bon à savoir

Contact :
FCOL : Jean-François Arrivé-Beylot
05 45 95 78 39
assoc.fol16@ac-poitiers.fr

DDCSPP : Marie Baggio
05 16 16 62 14
marie.baggio@charente.gouv.fr

FRANCAS : Patrick Le Mercier
05 45 95 76 44
p.le.mercier.francas16@club-internet.fr



Le comité de rédaction

- P. Le Mercier (Francas),
- J-F. Arrivé-Beylot (FCOL),
- M. BAGGIO (DDCSPP),
- L. Arrivé-Beylot (ALSH Chasseneuil)
- S. Boutant (ALSH Chabonais)

Du côté de l'accueil des adolescents

Les 11-15 ans ne se reconnaissent plus dans les activités que leur proposent les centres de loisirs traditionnels qu'ils ont jusque-là fréquentés et les structures destinées aux jeunes en général ne les prennent pas en compte. Ils désertent alors massivement les équipements publics de proximité et les activités qui leur sont proposées. En terme de politique publique, cette tranche d'âge, en gros celle des années collège, échappe très largement aux dispositifs qui s'adressent soit aux plus petits, « les enfants », soit aux plus grands, « les jeunes »." Jean-Claude RICHEZ chercheur à l'INJEP

Maintenir une fréquentation régulière des jeunes entrant au collège devient difficile. Ils aspirent à plus de liberté et ne veulent plus "être avec les bébés".

Quel type d'accueil pour les jeunes de 11 à 17 ans ?

Pour accueillir ces jeunes, plusieurs formules existent. L'accueil de loisirs sans hébergement et l'accueil de jeunes sont à déclarer auprès de la DDCSPP et sont réglementés par le Code de l'action sociale et des familles. Le local de jeune ou foyer est une volonté propre à un organisateur.

1/ L'accueil de loisirs sans hébergement.

Avec ce modèle, nous restons sur une déclaration classique avec un taux d'encadrement de 1 pour 12. L'accueil doit être ouvert au moins deux heures par jour et 14 jours dans l'année et pour une capacité de 7 à 300 mineurs. Le projet pédagogique est celui du centre. Les besoins et les caractéristiques de cette tranche d'âge seront définis dans ce dernier pour qu'en découlent les objectifs pédagogiques que l'équipe d'animation devra développer.

2/ L'accueil de jeunes.

Cet accueil est destiné aux jeunes de 14 à 17 ans uniquement. Il est ouvert au moins 14 jours dans l'année et répond à un besoin social particulier. Il entre donc précisément dans une démarche éducative conçue en fonction d'un contexte géographique, social, humain, etc... Cette réflexion aboutit à la conception d'un projet pédagogique particulier qui sera soumis à la DDCSPP avant la signature d'une convention. Cette convention signée entre l'organisateur et les services de l'Etat définira le taux d'encadrement.

3/ Le foyer ou local de jeunes

Cet accueil n'est pas soumis à déclaration auprès de l'Etat (« jeunesse et sports »). C'est un lieu ouvert pour que les jeunes se rassemblent. Attention, l'organisateur doit tout de même assurer la sécurité physique et morale des mineurs, il doit veiller à ce que ce lieu soit salubre et sans danger pour eux.

Comment faire vivre un espace recevant les 11-17 ans ?

Pour Chantal de Linares, chargée de recherche à l'INJEP, "l'adolescence est l'âge de la socialisation entre pairs ". C'est le temps où les mineurs veulent s'affranchir des règles normalisantes du monde adulte. Ils ont besoin d'espace d'expérimentation pour définir leur identité et grandir. Chantal de Linares précise que « l'adolescent cherche une relation avec un jeune adulte auquel il puisse s'identifier. Cela nécessite un vrai statut de l'animateur, mais aussi que l'animateur ne soit pas seul mais intégré à des groupes d'accompagnement, qu'il prenne place au sein d'un vrai collectif éducatif ». Il est donc primordial de bien penser son accueil et de construire un projet pédagogique cohérent. Avant de répondre aux attentes des jeunes (avoir un lieu à eux), l'équipe éducative doit cerner leurs besoins (ex: devenir autonome, se retrouver ensemble, découvrir de nouvelles activités, rencontrer des personnes différentes, etc...). Suite à ce diagnostic, elle pourra mettre en place des activités pour accompagner le jeune dans sa progression vers la vie adulte.

Ainsi, décider d'ouvrir un espace pour les jeunes (centre de loisirs, accueil de jeunes ou, c'est choisir de voir les adolescents comme une génération d'avenir et non comme des perturbateurs à occuper. Cette démarche demande une réelle implication éducative, une équipe formée et soudée par un projet commun (le projet pédagogique). Et même s'il ne faut pas oublier que ce genre d'accueil dépend beaucoup des personnalités qui le fréquenteront, sa réussite ne sera possible qu'à ces conditions

Marie BAGGIO, CEPJ

Pour plus d'informations, un séminaire régional sur l'adolescence se déroulera à Pescalès Moncoutant (79) le 23 juin 2011 de 9h30 à 17h. Inscription par mail : marie.baggio@charente.gouv.fr



Du côté des Brèves

ENQUETE Bafa :

Suite au questionnaire concernant l'accompagnement du stagiaire pratique Bafa dans les accueils de loisirs ou dans les centres de vacances, le groupe de travail (DDCSPP et organismes de formation) voudrait avant tout remercier les structures participantes.

En effet plus de la moitié des structures jeunesse ont répondu permettant ainsi une analyse réaliste de notre département.

Une fois traitées, ces réponses vont nous permettre de mettre en lumière les pratiques de terrain et ainsi de proposer un moment d'échange et de débat sur ces pratiques entre les structures jeunesse du département avec pourquoi pas la réalisation d'un document commun qui se voudra avant tout évolutif et adaptable en fonction de la structure. Nous n'avons pas la prétention de construire un document miracle répondant à toutes les attentes du stagiaire et de l'accompagnateur mais nous avons au moins la volonté et l'envie de partager cette préoccupation avec les acteurs de terrain.

Un rendez vous serait programmé en fin d'année 2011 sur le secteur d'Angoulême.

En attendant cette rencontre, nous vous souhaitons une belle saison été.

Jean-François ARRIVE-BEYLOT,
service jeunesse FCOL



OPERATION JPA « 1er départ en vacances » en 2011

71% des français reconnaissent que les vacances sont indispensables pour l'épanouissement et le développement de l'enfant.

Lancée cette année par le comité départemental JPA (jeunesse au plein air), le secours populaire et les restos du cœur, en collaboration avec les fédérations départementales organisatrices de séjours de vacances (PEP, FRANCAS, FCOL) et avec le soutien du conseil général, de la CAF, de la DDCSPP, l'opération « 1er départ en vacances » a la volonté de faire partir 100 enfants exclus des loisirs et de séjours de vacances éducatifs. N'oublions pas que chaque année 3 millions d'enfants ne partent pas en vacances et que paradoxalement 71% des français reconnaissent que les vacances sont indispensables pour l'épanouissement et le développement de l'enfant.

Chaque année 3 millions d'enfants ne partent pas en vacances.

Face à cette réalité et à partir d'un travail de concertation avec les structures associatives (secours populaire et restos du cœur) et la demande des familles, la JPA 16 a souhaité initier une action forte sur le département pour l'été 2011 pour garantir ce droit aux vacances.

C'est ainsi qu'une centaine d'enfants inscrits par le biais des restos du cœur et du secours populaire va pouvoir bénéficier de séjours sportifs ou de loisirs en Charente avec une tarification très avantageuse.

La parole est à vous !

Depuis la création de ce journal « du côté des accueils de mineurs » en 2005, le comité de rédaction composé de représentants (FRANCAS, FCOL, CEMEA, DDCSPP, accueils de loisirs) est toujours à la recherche de personnes susceptibles de participer à la rédaction d'articles de fond sur le fonctionnement et l'environnement des accueils de loisirs.

Pour plus d'infos : contacter Marie BAGGIO à la DDCSPP au 05.16.16.62.14

Pour plus d'infos, n'hésitez à contacter :

Comité JPA 16
14 rue Marcel Paul
16000 ANGOULEME
ou la.jpa16@wanadoo.fr
ou 05.45.61.02.23

Jean-François ARRIVE-BEYLOT
service jeunesse FCOL

Du côté de l'Educ. Pop.

Afin de situer l'Education Populaire dans la période actuelle, il semble intéressant de distinguer 5 périodes dans son histoire.

1) de 1789 à 1848 : il faut instruire le peuple, bourgeois et aristocrates éclairés organisent l'Education Populaire comme dimension culturelle du monde ouvrier. En 1792, Condorcet affirme qu'il faut instruire pour émanciper, que l'instruction doit permettre l'égalité de fait et l'égalité politique reconnues par la loi. Les instituteurs prennent une part importante et active :chaque dimanche l'instituteur

ouvrira une conférence publique à laquelle assisteront les citoyens de tous les âges... on instruira le peuple des lois nouvelles, des observations d'agriculture, des méthodes économiques..."

Pendant la Monarchie de Juillet (de 1830 à 1848) les ouvriers conquièrent des droits nouveaux : instruction, classes d'adultes, cours du soir, presse...

Les révolutions parisiennes rapprochent les étudiants (bourgeoisie) et le peuple (ouvriers, artisans, commerçants...). Auguste Comte

et ses étudiants ouvrent l'association polytechnique aux ouvriers.

L'idée d'éducation pour tous commence à prendre corps.

2) de 1848 à 1936 : le peuple prend en main sa propre éducation

L'éducation pour adultes continue de se développer. L'Ecole est un enjeu de société. Les conservateurs catholiques attachés à leur position hégémonique au sein de l'école vont s'opposer violemment à la généralisation de l'enseignement public.

Les ouvriers n'acceptent plus que les cours du soir ne soient consacrés qu'aux formations professionnelles dans le seul but de les rendre plus productifs. Ils veulent étudier l'économie, l'histoire, la philosophie.... Ils organisent les premiers musées du travail et dans chaque grande ville une Bourse du Travail.

La météorique et fulgurante Commune de Paris réaffirme les droits du peuple à l'instruction gratuite et laïque et revendique que l'enseignement professionnel soit assuré par les ouvriers.

Pour mémoire : 1881-82 : lois sur la gratuité, la laïcité, l'obligation scolaires. Jean Macé crée la Ligue de l'Enseignement (1886)

L'affaire Dreyfus est un temps fort de l'Education Populaire.

Des années 1900 aux années 1920 les courants catholique, protestant, laïque et républicain vont donner naissance aux fédérations nationales d'éducation populaire : Ouverture des Universités populaires, lois sur les droits des associations, naissance du scoutisme (B.Powell), des EDF (commandant Charcot), de la JOC, des Scouts de France, des PEP, de la JAC, des AJ....

3) de 1936 aux années 50 :

L'Education Populaire s'institutionnalise dans l'appareil d'Etat Sous la pression de la menace de la montée du fascisme les partis de gauche relancent les mouvements d'Education Populaire.

Léo Lagrange est au Secrétariat d'Etat aux Sports et aux Loisirs.

En 1937 apparaissent les CEMEA et le CLAJ ;

De 1940 à 1944, « Vichy » développe une politique très active d'embrigadement de la jeunesse au service de la « Révolution nationale », crée un cadre administratif d'agrément des associations d'Education Populaire et ouvre l'Ecole de Cadres d'Uriage. La plupart des cadres formés passeront à la Résistance et occuperont, à la Libération des postes de responsabilité dans les mouvements d'Education Populaire.

Après la guerre, la gauche est forte. Le CNR impose des mesures de justice sociale, les nationalisations (énergie, transports, usines Renault...) la Sécurité « de chacun selon ses moyens, à chacun selon ses besoins ».

Pour mémoire, Paul Langevin et André Wallon élaborent un plan pour l'Ecole : « la sélection des meilleurs par la promotion de tous ».

Pour Joffre Dumazédier, l'Education Populaire doit fournir aux ouvriers des outils intellectuels pour lutter contre l'exploitation capitaliste : « rendre la culture au peuple et le peuple à la culture »

La Direction de l'Education Populaire et des Mouvements de Jeunes prend place au sein de l'Education Nationale.

C'est l'âge d'or de l'Education Populaire.

4) de la fin des années 50 aux années 80 :

l'Etat légifère et se désengage. (loi de 71 : « formation cadres jeunesse » : création de nombreux diplômes.) L'Education Populaire, s'ouvre au socioculturel et à l'économie de marché...

A partir de 1958 (Vème république) la culture et la jeunesse sont administrées par des ministères distincts et séparés de l'Education Nationale. La Jeunesse est confiée à Maurice Herzog. Avec Malraux la Culture est destinée aux élites. Pourtant, Jean Villar crée le festival d'Avignon «un théâtre élitiste pour tous ».

La JPA voit le jour en 1957.

La loi Sapin annonce l'irruption du privé dans les loisirs et la culture. Le secteur marchand, s'il déclare « pouvoir faire mieux pour moins cher » n'aura jamais la faculté de « l'Educ Pop » : émancipation et subversion.

En 1968, la Déclaration de Villeurbanne, rédigée par les responsables des Maisons de la Culture avait proposé une définition de ce que nous entendons par « subversion » :

« La culture ne doit pas être un simple objet de transmission, mais doit permettre à nos contemporains d'inventer sans relâche des occasions de se politiser, de se choisir librement, d'inventer ensemble leur propre humanité ».

J. Lang consacre la césure. La diffusion de la culture au plus grand nombre n'est plus une priorité. La politique culturelle est au service exclusif des corporations d'artistes. En renouant avec l'économie, la culture perd son rôle émancipateur pour redevenir un privilège d'initiés.



5) Années 90 et actuellement

L'Education populaire doit se reconvertir en partie dans des missions d'insertion professionnelle et de maintien de la paix sociale devenant ainsi une forme de travail social de réparation. Des mouvements venant d'autres horizons, d'autres histoires s'en réclament désormais : ATD Quart-monde, les centres socioculturels, ATTAC, les Petits débrouillards, le M'PEP....

Depuis quelques années, les collectivités locales, confrontées aux impasses des politiques publiques de la culture, mises à contribution pour pallier les carences de l'Etat manifestent un intérêt nouveau pour l'Education Populaire.

Sous la pression du libéralisme avec l'OCDE et OMC, des expressions comme marché de l'éducatif, marché du social, marché de la culture, etc. sont passées dans le vocabulaire courant et représentent des gisements de profits. Les valeurs portées historiquement par l'Education Populaire s'accordent mal avec le libéralisme et la loi du Marché

Les mouvements s'adaptent au prix de la spécialisation et de la professionnalisation et doivent faire face aux restrictions des subventions de plus en plus stérilisantes et pénalisantes. L'actuel ministre de la culture, F. Mitterrand pose le postulat que l'échec de la démocratisation de la culture serait dû à ces politiques publiques ayant favorisé l'offre aux dépens de la demande produisant ainsi une « culture officielle élitiste et intimidatrice » pour le peuple qui s'en serait écarté. Exit « La culture pour tous », valeur fondatrice de l'Education populaire.

Avec la « culture pour chacun », sous couvert de

défendre la culture populaire, d'individualiser les choix, nous sommes bien dans une logique libérale : amoindrir la puissance publique au profit des intérêts mercantiles, de casser les solidarités au profit d'une segmentation toujours accrue de la société.

Dans cette société libérale d'individualisme et de repli sur soi les mouvements d'Educ. Pop. prennent une importance particulière et doivent réaffirmer et repenser une ambition de démocratisation culturelle en fondant de nouveaux liens entre la création artistique et l'Education Populaire.

Alain MAUVILLAIN, CEMEA

BON A SAVOIR

Dans le cadre de la Prévention Santé, le Plan Régional de Santé, peut aider certaines actions de sensibilisation par le biais de subventions.

Pour toutes informations, contacter Caroline SAUTET CEPJ à la DDCSPP (caroline.sautet@charente.gouv.fr)

Les rencontres de l'animation sont relancées.

Première rencontre labellisée : **la journée du Lundi 9 mai 2011** organisée par le CIJ "Volontariat, Bénévolat, Expériences européennes"

Fête de l'enfance sur tout le territoire charentais Mercredi 15 juin 2011

Pour information, contacter les Francas au 05.45.95.76.44 ou la FCOL au 05.45.95.17.89.

Séminaire sur l'adolescence à Pescalès Moncoutant Jeudi 23 juin 2011 de 9h30 à 17h

Pour tous renseignements, marie.baggio@charente.gou.fr

Stages formation générale BAFA :

du 04/07 au 11/07/2011 et du 24/10 au 31/10/2011 (Francas) du 03/07 au 12/07/2011 (CEMEA)

Stages d'approfondissement :

du 27/06 au 02/07/2011 (Francas) du 24/10 au 29/10/2011 (Francas)

Pour toutes informations, et autres dates de stages, contacter :

CEMEA au 05 49 88 07 61
FCOL au 05.45.95.17.89
FRANCAS au 05.45.95.76.44